

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D46-2017

Séance du 22 juin 2017 – Convocation du 13 juin 2017

Compte rendu affiché le 30 juin 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Christine PERRIN par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Programmation et Subventions Politique de la Ville 2017, Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance et Dispositif Ville Vie Vacances 2017

Dans le cadre du Contrat de ville, un appel à projets a été adressé aux différents partenaires développant des actions concourant au développement social urbain sur le territoire labellisé Quartier Politique de la Ville (QPV) ou Quartier en Veille Active (QVA).

Comme les années précédentes, la commune, en collaboration avec l'État, la Métropole de LYON et la Région Auvergne Rhône-Alpes, a établi une programmation financière partenariale afin de soutenir des projets relevant de la politique de la ville et répondant aux objectifs indiqués dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour le contrat de ville intercommunal Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, il convient de délibérer sur la programmation à la suite des différents arbitrages des élus et partenaires afin de verser les financements de la ville et de solliciter les subventions.

Le tableau joint (participation financière de la ville de Neuville-sur-Saône au titre de la programmation Contrat de Ville 2017) présente l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la politique de la ville et pour lesquelles un financement de la ville est proposé.

Les actions présentées s'articulent autour des axes suivants : Culture /Éducation et parentalité/Santé/Lien social, citoyenneté/Emploi/Prévention et lutte contre les discriminations/Cadre de vie/Pilotage.

Le tableau intègre également les actions cofinancées par les fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD).

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif « Ville, Vie, Vacances » qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement des actions prévues en 2017 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions programmées, les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

Associations	Actions	Subvention 2017
CSF	Action sociale de proximité dans le quartier de la Source, auprès des jeunes et des familles	4 031,00
CIDFF	Permanences juridiques - Accès aux droits	3 100,00
CIDFF	Intervenant social en gendarmerie	5 500,00
CIDFF	Mission Égalité	2 650,00
CIDFF	Tremplin vers l'emploi	3 900,00
CIDFF	Accompagnement des victimes de violences	8 200,00
Mission Locale	Accompagnement proximité	7 000,00
IFRA	Action sociolinguistique	7 500,00
Théâtre des bords de Saône	Quoi de neuf aujourd'hui	3 000,00
Concilia 'bulle	Cycle d'interventions thématiques de soutien à la parentalité	3 000,00
Différentes associations qui portent un projet par et pour les habitants	Fonds de participation des habitants	3 500,00
TOTAL		51 381,00

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT les actions proposées dans la programmation 2017,
- **ADOpte la programmation financière 2017 (jointe en annexe),**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2017 « politique de la ville » prévues aux taux les plus élevés possible,**
- **APPROUVE les subventions à verser aux associations partenaires,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions relatives à la programmation politique de la ville et au dispositif « Ville, Vie, Vacances » 2017 et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 juin 2017
Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/06/2017
- Publication ou affichage le 27/06/2017

Valérie GLATARD, Maire.

